

Coriolis licencie un syndicaliste avec l'appui du ministère du travail

L'entreprise Coriolis (centre d'appels) basée à Angers depuis un peu plus d'un an mène une bataille sans limite contre ceux qui luttent pour le droits des salarié-es et contre le racisme.

Un mois après l'ouverture du site, le syndicat SUD a créé une section au sein de ce centre d'appels qui aujourd'hui fait travailler 400 personnes. Le travail était considérable puisque dès le début l'entreprise a fait le choix d'imposer un accord sur le temps de travail (sans discussion avec les syndicats) qui ferait pâlir les pires boîtes du secteur. Aujourd'hui encore de nombreux problème ne cessent de remonter via le représentant SUD, Florian, qui est en instance de procédure de licenciement depuis un an, soit quelques semaines après sa désignation.

En septembre 2019, nous avons dénoncé la direction qui sans aucune gêne avait demandé à 5 salarié-es de rentrer chez eux pour ne pas apparaître sur des photos institutionnelles, sur ces 5 salarié-es 4 étaient voilées! Devant cette discrimination, l'inspection du travail, après constat, avait rappelé Coriolis à l'ordre. Ces méthodes avaient alors été relatées dans la presse locale.

Le confinement dû à la crise sanitaire n'a pas été appliqué chez Coriolis qui s'est positionné en centre d'appel du n°1 de l'énergie. En privilégiant le travail posté sur le télétravail, Coriolis a mis en absence injustifiée les salarié-es ne venant pas travailler. Notre représentant syndical a suivi le sujet et accompagné le personnel pendant cette période où les conditions de santé et de sécurité au travail étaient très sensibles. La direction a saisi l'occasion pour porter plainte contre lui pour "circulation non autorisée en période d'état d'urgence" !

Pour SUD PTT, ces méthodes répétitives qui voient les procédures contre un syndicaliste se succéder fondent un chef de poursuites pour discrimination anti syndicale. D'autant plus que devant le refus de l'inspection du travail de licencier sans motif ce salarié, Coriolis a fait appel de cette décision auprès du ministère du travail qui a donné droit à l'entreprise ce 9 juin 2020. Florian a vu son 4ème EPL annulé le lendemain.

La question se pose donc sur la vraie source de dangers pour les salarié-es de Coriolis, une direction qui fait peu de cas de la santé des personnels pour ne pas perdre quelques appels ? Ou le danger vient-t-il d'un représentant qui fait tout pour protéger ses collègues, des risques sociaux et de comportements raciste ?

Notre syndicat n'en restera pas là engage une procédure judiciaire pour défendre la liberté syndicale.

contact: florian :0769476191
charlene: 0661704949

Paris le 11 juin 2020